

ID: 033-213302813-20201119-2020\_162-DE



Publié le 18/12/2020

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire – Séance du 16 décembre 2020

Délibération n° 2020-162
TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DE LA VILLE - ACTUALISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

# PRESENTS: 44

Mesdames, Messieurs: Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHI, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

# **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: 4**

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR

ABSENT: 1

Madame, Monsieur: Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC** 

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID: 033-213302813-20201119-2020\_162-DE

Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines, Administration générale, rappelle à l'Assemblée que la mise à jour du tableau des effectifs budgétaires au 1<sup>er</sup> janvier 2021 permet de tenir compte des mouvements de personnels titulaires et non titulaires sur tout type de poste (départs à la retraite, recrutements, plan de titularisation, reclassements, réussites à concours et examens, évolutions de carrière...) et de mettre en évidence les évolutions des effectifs au regard de l'année précédente 1<sup>er</sup> janvier 2020). **C'est une photographie de l'évolution des effectifs** de date à date et un document obligatoire à annexer au budget primitif.

Le tableau des effectifs montre les effectifs en postes occupés, c'est-à-dire les agents rémunérés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces postes sont classés par filière, catégorie et grade ou par intitulé de poste pour les agents en CDI ou CDD 3 ans.

La comparaison des effectifs entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021 permet de retracer les créations et suppressions de postes nécessaires aux besoins en personnel de la collectivité et d'anticiper les besoins connus pour l'année à venir.

# 1- Pour la Ville, la prévision d'effectifs s'établit à 1188 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en postes occupés

|                                | 01/01/2020 | 01/01/2021 | Ecart |
|--------------------------------|------------|------------|-------|
| Nombre de fonctionnaires       | 939        | 941        | 2     |
| ETC (équivalent temps complet) | 884,53     | 916,31     | 31,78 |
|                                |            |            |       |
| Nombre de contractuels         | 224        | 247        | 23    |
| ETC (équivalent temps complet) | 180,20     | 181,05     | 0,85  |
|                                |            |            |       |
| Nombre de fonctionnaires et    | 1163       | 1188       | 25    |
| contractuels                   |            |            |       |
| ETC (équivalent temps complet) | 1064,73    | 1097,36    | 32,63 |

# 2- Les faits marquants

L'année 2020 a été marquée par une augmentation du nombre d'agents afin de conforter l'organisation des services sur des besoins en postes et effectifs justifiés au plus près de l'évolution du territoire et des besoins de la population mérignacaise, tout en veillant à un maintien de l'équilibre budgétaire.

Cela s'observe notamment par :

- La poursuite du projet de développement de la Police Municipale
- La poursuite de l'ajustement des effectifs municipaux, tant dans les services de l'éducation que de l'animation, en lien avec la croissance de la démographie scolaire
- Le renforcement du pilotage avec notamment la création d'une direction des affaires juridiques et d'une direction de projet de transition écologique

#### En 2020:

- le Conseil Municipal a validé 17 créations de postes :
  - \* 5 sur des fonctions d'agent de police municipale
  - \* 9 sur des fonctions d'ATSEM, d'agent d'entretien et de restauration des écoles, d'auxiliaire de puériculture, d'agent polyvalent petite enfance et d'animateur enfance jeunesse
  - \* 3 sur des fonctions de pilotage de projet/mission (transition écologique, artistique et culturel, sportifs)
- Le Conseil Municipal a poursuivi la démarche précédemment engagée visant à pérenniser dans l'emploi les agents contractuels par 20 mises en stage opérées sur postes vacants ou création de postes, ces agents relevant essentiellement de la catégorie C.



ID: 033-213302813-20201119-2020\_162-DE

- 40 emplois vacants font l'objet pour la plupart d'une procédure de recrutement (dont les 17 créations précédemment citées).

# 3- L'évolution des postes occupés sur les 3 dernières années

| Ville      | /ille Agents titulaires Agents non titulaires |     | TOTAL |  |
|------------|---|-----|-------|--|
| 01/01/2019 | 904   | 208 | 1112  |  |
| 01/01/2020 | 939   | 224 | 1163  |  |
| 01/01/2021 | 941   | 247 | 1188  |  |

#### Définitions :

Pour rappel, il convient de distinguer la notion de poste (ou emploi) de celle de statut de l'agent. Lorsqu'un poste est créé, ce dernier est : soit **occupé** (agent en poste), soit **vacant** (motifs de vacance : recrutement en cours ou situation administrative spécifique d'un agent : congé parental, disponibilité, détachement).

Un poste permanent répond à un besoin de compétences permanent sur lequel on affecte un agent recruté sur le statut de fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) ou, à défaut, de contractuel (CDI ou CDD) sur emploi permanent.

Lorsque le **besoin est temporaire soit non permanent** (lié à un accroissement d'activité ou à un besoin de remplacement d'un agent absent), on ne recrute des agents qu'en contrat.

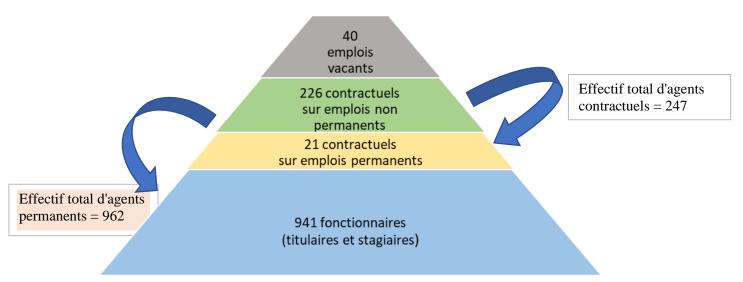
| Synthèse évolution effectifs<br>Ville     |                   | Tableau<br>effectif 2020 | Evolution<br>entre 2020 et<br>2021 | Tableau effectifs 2021 |                 |
|---|-------------------|--------------------------|------------------------------------|------------------------|-----------------|
| Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) |                   | 939                      | +2                                 | 941                    | Total permanent |
| Contractuels                              | Permanents        | 23                       | -2                                 | 21                     | 962             |
|   | Non<br>permanents | 201                      | +25                                | 226                    |                 |
| TOTAL postes occupés                      |                   | 1163                     | +25                                | 1188                   |                 |
| + Vacants                                 |                   | 24                       | +16                                | 40                     |                 |
| TOTAL emplois occupés et vacants          |                   | 1187                     | +41                                | 1228                   |                 |



ID: 033-213302813-20201119-2020\_162-DE

# Structuration de l'effectif Ville : Emplois pourvus (1188 occupés) et vacants (40 non occupés)

données ajustées depuis la présentation du ROB



Sur les 1188 agents en poste, on dénombre :

- **962 agents sur postes permanents** composés de 941 fonctionnaires titulaires et stagiaires et de 21 contractuels (11 agents en CDI et 10 en CDD).
- 226 agents contractuels sur postes non permanents : contre 201 en 2020 (+25). La nature des contrats repose principalement sur les motifs d'accroissement temporaire d'activité et remplacement d'agents titulaires. Les emplois impactés relèvent essentiellement des filières technique, médico-sociale et d'animation, plus particulièrement dans la direction de l'action éducative et de la famille. Pour autant, cette Direction tend à stabiliser le nombre de contrats à temps non complet, privilégiant pour les agents en poste une augmentation de leur quotité de temps de travail.

L'état des effectifs annexé au présent rapport comporte 3 documents distincts constitués par :

- un tableau récapitulatif des postes occupés par des agents titulaires et stagiaires, par filière et cadre d'emplois,
  - un tableau des postes occupés par des agents contractuels,
  - un tableau des emplois relevant de dispositifs statutaires particuliers.

Ils constituent une photographie à « l'instant T » des mouvements enregistrés par la DRH dépendant d'un ensemble de paramètres tels que les vacances de poste, les détachements pour nomination, etc. Les évolutions constatées ne sont donc pas représentatives de la réalité de l'évolution des emplois. A titre d'exemple, un agent détaché pour nomination suite à la réussite à un concours l'année N-1 occupe deux postes (son poste d'origine et son poste d'accueil). L'année suivante, une fois intégré, un des deux postes est supprimé. Cela donne l'impression d'une suppression d'emplois, alors qu'il ne s'agit que de la suppression d'un poste administratif.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID: 033-213302813-20201119-2020\_162-DE

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 19 novembre 2020,

**Considérant** l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 7 décembre 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que les crédits correspondants sont prévus au budget,

#### **DECIDE:**

ARTICLE UNIQUE: d'adopter le tableau des effectifs au 1er janvier 2021 tel que présenté.

ADOPTE A I'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 16 décembre 2020

OE MERIGNACO Gironde

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 17 décembre 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.